



Rapport EPRD 2023

Version n°1 du 5 décembre 2022

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

DEPARTEMENT FINANCES

Direction des Finances

Sommaire

1.	Présentation de l'EPRD 2022 du CHRU de Nancy	3
2.	Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP)	4
2.1	Les produits du CRPP	4
2.1.1	Produits versés par l'assurance maladie	4
2.1.2	Autres produits de l'activité hospitalière	7
2.1.3	Autres produits	8
2.2	Les dépenses du CRPP	10
2.2.1	Charges de personnel	10
2.2.2	Charges à caractère médical	13
2.2.3	Charges à caractère hôtelier et général	14
2.2.4	Charges d'amortissement, de provisions, financières et exceptionnelles	14
2.3	Le résultat du CRPP	15
3.	Le compte de résultat prévisionnel annexe de l'unité de soins de longue durée (USLD)	15
4.	Le compte de résultat prévisionnel annexe des écoles et instituts de formation du CHRU de Nancy (EICN)	18
5.	Le compte de résultat prévisionnel annexe de la dotation non affectée (DNA)	19
6.	Le compte de résultat prévisionnel annexe du groupement hospitalier de territoire (GHT)	20
7.	Le compte de résultat prévisionnel consolidé & la marge brute	20
7.1.	Le résultat consolidé	20
7.2.	La marge brute (entité juridique)	21
8.	Le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF)	22
8.1.	Le principe de la capacité d'autofinancement (CAF)	22
8.2.	Le calcul de la CAF	23
9.	Le tableau de financement prévisionnel (TFP)	24
9.1	Le principe du tableau de financement prévisionnel (TFP)	24
9.2	Les ressources du tableau de financement prévisionnel	24
9.3	Les emplois du tableau de financement prévisionnel	25
9.4	Le résultat du tableau de financement prévisionnel	26
10.	Le Plan Global de Financement Prévisionnel	27

	EPRD 2023	DAF
		Version n°2 du 5/12/2022
		Page 3/31

1. Présentation de l'EPRD 2023 du CHRU de Nancy

Pour rappel, la pandémie de la COVID-19, les effets induits par les accords dits « Ségur de la Santé », les mesures BRAUN ainsi que l'inflation ont des effets encore à mesurer sur la trajectoire financière du CHRU.

Dans ce contexte, l'établissement a établi ses projections budgétaires pour l'année 2023 sur la base des principes et hypothèses de la note de cadrage EPRD ARS Grand Est du 16 novembre 2022.

La construction de l'EPRD 2023 s'inscrit par ailleurs dans un contexte d'incertitude tant en termes de reprise d'activité, de crise sanitaire et d'inflation galopante.

Les incertitudes des financements concernant la compensation intégrale des mesures RH et inflation nationales perdurent.

L'EPRD 2023 ainsi soumis à la validation de l'Agence Régionale de Santé a été construit dans un objectif de sincérité.

Comme en 2022, l'EPRD 2023 affiche des économies prévues sur les dépenses inscrites au plan de refondation (Tome 2). Ce montant intègre :

- Le gel des suppressions de poste soignant liées au capacitaire, et à l'adaptation des schémas d'organisation des soins,
- Un plan d'actions achat mis à mal du fait de l'inflation.
- Une démarche de recherche d'efficacité des fonctions supports.

Sont détaillés ci-après la méthodologie de construction du budget principal et des budgets annexes prévisionnels pour 2023, ainsi que les résultats qui en découlent.

Comme acté lors du dialogue de gestion en date du 2 décembre, le PGFP sera déposé dans le cadre de l'EPRD DM n°1.

2. Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP)

2.1 Les produits du CRPP

Les recettes du compte de résultat prévisionnel principal se composent des produits versés par l'assurance maladie (titre 1), des autres produits de l'activité hospitalière (titre 2) et des autres produits (titre 3).

Pour 2023, les produits du CRPP s'élèvent à 900,3 M€ :

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
Titre 1 - PRODUITS VERSES PAR L'ASSURANCE MALADIE	724 635 622,49	734 021 837,00	727 768 364,00
Titre 2 - AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE	66 994 957,05	65 966 508,00	64 227 503,00
Titre 3 - AUTRES PRODUITS	126 409 901,76	120 278 234,77	108 273 411,77
TOTAL DES PRODUITS	918 040 481,30	920 266 579,77	900 269 278,77

2.1.1 Produits versés par l'assurance maladie

2.1.1.1 Produits de la tarification des séjours et autres prestations (T2A)

➤ Séjours

La prévision de recettes des produits de la tarification des séjours MCO s'établit à 385 M€ (-18 M€ / EPRD DM n°1 2022). Elle intègre la fin de la garantie de financement ainsi que les préconisations de la note de cadrage.

Les projections ont été élaborées à partir d'une extrapolation en année pleine des données EPMSI de septembre 2022. Un effet volume de 0.33% et un effet prix de 0,2% ont été appliqués.

Les recettes de séjours MCO incluent également, les actions inscrites au plan de refondation qui s'appuient actuellement sur le développement ciblé de nouveaux traitements entre 2023 et 2025, permettant de soigner des patients qui ne bénéficiaient jusqu'ici que de soins palliatifs et non curatifs :

- RadioThéranostique Interne Vectorisée (RTIV)
- Navigation endobronchique
- Traitement Car T Cells
- Non renoncement aux soins

L'impact financier est évalué à hauteur de 1,2 M€

La prévision de recettes séjours et autres prestations (T2A) sera réactualisée en DM n° 1 en fonction des éléments de contexte pouvant transformer la méthodologie de prévisions notamment quand aura été précisé le mécanisme transitoire de sortie de garantie de financement.

➤ Actes et consultations externes

Pour 2023, les effets activité du plan de refondation ont été retenues pour un montant de 1.6 M€. Ils comprennent les recettes d'actes et consultations externes constatés en 2022 incluant également un effet volume de 0.33% et un effet prix de 0,2%.

↳ Total des recettes T2A

Au total, les recettes T2A s'établissent ainsi aux montants suivants :

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
73111 - Produits de la tarification des séjours MCO	392 330 955,55	403 231 592,00	385 114 147,00
7312 - Prod prest faisant l'objet d'une tarif spécif. MCO	48 118 365,21	46 926 005,00	48 432 789,00
Total des recettes T2A	440 449 320,76	450 157 597,00	433 546 936,00

2.1.1.2 Produits des médicaments et dispositifs médicaux facturés en sus (MO/DMI)

L'EPRD 2023 se base sur les prévisions de volume de DMI MO financés en sus établies par la pharmacie en lien avec les services d'hospitalisation concernés, en intégrant des prévisions de variations de prix ou volumes sur certains produits, et les transferts ou créations d'activité.

Ces données sont en cohérence avec les dépenses prévisionnelles de titre 2 des comptes concernés. Elles incluent notamment les recettes liées aux activités comme les Car-T-Cells.

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
73112 - produits des médicaments MCO	50 416 853,22	55 000 000,00	58 000 000,00
73113 - Prod dispositifs méd fact en sus des séjours MCC	17 991 548,79	20 000 000,00	20 500 000,00
Total des recettes DMI/MO	68 408 402,01	75 000 000,00	78 500 000,00

2.1.1.3 Les forfaits annuels

Le CHRU dispose de recettes liées à 4 forfaits annuels :

- Forfait annuel urgences (FAU)
- Forfait annuel prélèvements d'organes (FPO)
- Forfait annuel greffes (FAG)
- Forfait pathologie chronique

Ces forfaits rémunèrent les frais fixes inhérents à la permanence de ces missions et tiennent compte du niveau d'activité.

Ce compte retrace également les éventuelles recettes à percevoir au titre du forfait indicatif financier à l'amélioration de la qualité (FIFAQ).

La prévision 2023 correspond aux montants des recettes de l'établissement perçus au titre de l'exercice 2022 dans le cadre de la C2, conformément aux préconisations de l'ARS. Le possible rattrapage de fin d'année sera constaté en DM n°1.

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
731141000 - DOTATION POPU. DE L'ACT. DE MED. D'URG.	18 517 360,00	22 145 344,00	21 755 344,00
731142000 - FORFAITS ANNUELS PRELEVEMENTS D'ORGANES OU TISSUS	635 860,00	642 827,00	642 827,00
731143000 - FORFAITS ANNUELS TRANSPL.ORGAN,GREFFES MOELLE OSS.	2 467 810,00	2 613 658,00	2 613 658,00
731145000 - FORF. INCIT. FIN. A L'AMELIO. QUALIT.(FIFAQ) MCO	3 309 829,00	3 309 829,00	3 309 829,00
731146000 - DOT. QUAL. DE L'ACT. MED. D'URGENCE	599 851,00	202 231,00	202 231,00
731147000 - FORFAIT PATHOLOGIE CHRONIQUE	168 951,00	168 951,00	168 951,00
TOTAL FORFAITS ET DOTATIONS ANNUELS MCO	25 699 661,00	29 082 840,00	28 692 840,00

2.1.1.4 Les dotations DAF MIGAC FIR

➤ La DAF SSR et les produits du financement de l'activité SSR

La dotation annuelle de financement (DAF) finance les activités hors champ T2A que sont la psychiatrie et les soins de suite et de réadaptation (SSR).

Le CHRU de Nancy n'assurant pas d'activité de psychiatrie, la totalité de la DAF perçue finance l'activité de SSR.

A noter que dans le cadre de l'évolution de la nomenclature comptable, le compte 73117 retracera en 2023 que les dotations de financement de psychiatrie en 2023 et sera intitulé 73117 – Dotation de financement de la psychiatrie et les dotations de soins de suite et de réadaptation seront imputées sur le compte 73115 – Produits du financement de l'activité SSR.

Le compte 73115 Produits du financement des activités SSR est évalué conformément aux produits perçus en 2022 incluant les surcoûts RH de la réforme.

Le Compte 73117 est évalué en fonction des mesures pérennes 2022 incluant le dégel du point d'indice 2022 multiplié par 2 pour un impact année entière en 2023.

La réforme du financement de la DAF SSR prévue au 1^{er} janvier 2023, est reportée.

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
73115 - Produits du financement des activités de SSR	6 624 239,00	2 465 730,00	11 348 543,00
731151 - Part activité de la dotation modulée à l'activité	722 869,00	726 942,00	726 942,00
731152 - Part socle de la dotation modulée à l'activité	0,00	0,00	7 703 843,00
731155 - Dotations MIG et aide à la contract (AC) à SSR	5 844 869,00	1 682 287,00	2 861 257,00
731157 - Forf.Incitat.financ.améliorat.qualit.(IFAQ) - SSR	56 501,00	56 501,00	56 501,00
73117 - Dotation de financement de la psychiatrie	7 289 329,00	7 429 456,00	0,00
731172 - Dotation file-active	7 289 329,00	7 429 456,00	0,00
731178 - Dotation populationnelle	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	13 913 568,00	9 895 186,00	11 348 543,00

➤ Les dotations MIG AC MCO

La prévision des dotations MIG MCO est construite sur la base des crédits reconductibles 2022 perçues en C2.

La prévision AC MCO prend en compte, une dotation à hauteur de 40 M€ soit – 3,6 M€ par rapport à l'EPRD 2022 DM n°1.

Cette estimation est construite sur la base des crédits 2022 perçus en C2, les retraitements suivants sont réalisés :

- Neutralisation des crédits perçus au titre des surcoûts COVID, plateforme MGI, vaccination et test PCR
- Evaluation des crédits destinés à couvrir les surcoûts du dégel du point d'indice pour les PM et les PNM en année pleine pour 2023.
- Les crédits inflation sont prévus à hauteur de 5,6 M€, identique au montant perçu en C2.

Cette hypothèse de travail fera l'objet d'un ajustement en DM 1 en fonction des crédits perçus au titre des circulaires 2022 n° 3 et 4.

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
731181 - Dotation missions d'intérêt général (MIG) -MCO	101 071 157,74	93 862 477,00	104 805 362,00
731182 - Dotation d'aide à la contractualisation (AC) -MCO	53 048 423,00	43 405 011,00	39 731 256,00
TOTAL DES DOTATIONS MIGAC - MCO	154 119 580,74	137 267 488,00	144 536 618,00

➤ Le fonds d'intervention régional – FIR

La dotation FIR prévisionnelle pour 2023 s'établit à 30.3 M€.

Cette hypothèse a été arrêtée en tenant compte des crédits versés au titre de l'exercice 2022 (C2).

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
7471 - Fonds d'intervention régional (FIR)	20 294 729,51	31 735 522,00	30 327 389,00

➤ Les LAMDA

Le montant des produits sur exercice antérieur versés par l'Assurance maladie est fixé à 300 K€ en 2023, il s'agit du montant constaté en novembre 2022.

2.1.2 Autres produits de l'activité hospitalière

Conformément à la note de cadrage de l'ARS, une hausse des tarifs journaliers a été anticipée ce qui représente des crédits supplémentaires à hauteur de 741 892 euros.

La prévision de recettes de titre 2 a été déterminée sur la base de la réalisation des recettes 2022 au moment de la construction de l'EPRD et des perspectives de modification de l'activité pour l'année à venir.

La variation négative des recettes prévisionnelles sur le titre 2 est principalement due pour 2023 à une reconfiguration de d'activité. Des modifications seront opérées en DM n° 1 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
7321 - Pdts tarif.hospit.comp. non pris charge par sécu	17 798 648,59	19 640 973,00	19 190 792,00
7322 - Pdts tarif.hospit.incomp.non pris en charge sécu	3 273 444,71	3 450 095,00	3 617 171,00
7324 - Prod des prest faisant l'objet d'une tarif spécifi	8 177 457,18	8 537 726,00	8 163 750,00
73271 - Forfait journalier MCO	7 896 360,00	7 923 360,00	7 800 000,00
73272 - Forfait journalier SSR	407 740,00	391 750,00	400 000,00
733 - Pdts prest.soins patients étrang. non ass.sociaux	24 931 046,40	21 321 090,00	20 161 000,00
734 - Prest effect au profit des malades d'un autre ets	4 510 260,17	4 701 514,00	4 894 790,00
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE	66 994 957,05	65 966 508,00	64 227 503,00

2.1.3 Autres produits

Le titre 3 de recettes a été construit conformément à la trajectoire financière et à partir du CFA 2022 excepté pour les variations de stocks :

- Les stocks ont été estimés au regard des constats de l'exercice 2021.
- Des ajustements à la baisse ont été réalisés sur les comptes produits exceptionnels et reprises sur provisions ainsi que sur les comptes réémission des titres sur les exercices clos au regard des constats de novembre 2022.

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
603 - Autres variations de stocks (sf 60311+21+22+71)	1 709 181,08	1 709 181,08	1 709 181,08
6032 - variation stocks à caract.médical (60311+21+22+71)	16 104 481,69	16 104 481,69	16 104 481,69
609 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	1 458 317,33	150 000,00	150 000,00
6419 - Remboursement sur Rémun. du perso. non médical	181 812,26	100 000,00	100 000,00
6429 - Remboursement sur Rémun. du perso. médical	201 108,29	60 000,00	60 000,00
64519 - Rembours.chrg.sécu.sociale prévoyance pers.non méd		0,00	0,00
64529 - Rembours.chrg.sécu.sociale prévoyance pers.méd		0,00	0,00
6489 - Remboursements sur autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00
649 - Atténuations chges portabilité cpt épargne tps CET	53 209,54	20 000,00	20 000,00
70 - Vtes prod fab, prest.serv, march&prod d act annex	25 023 791,09	23 985 268,00	22 951 602,00
7071 - Rétrocession de médicaments	29 027 493,54	29 431 485,00	29 180 000,00
7087 - Remboursement de frais par les CRPA	4 177 262,65	4 269 418,00	4 165 786,00
72 - Production immobilisée	181 268,27	250 000,00	150 000,00
74 - Subventions d'exploitation participations sf 7471	5 848 968,63	5 829 608,00	5 790 928,00
75 - Autres produits de gestion courante	24 259 981,77	22 008 796,00	19 931 201,00
76 - Produits financiers	158 885,60	64 686,00	50 000,00
77 - Produits exceptionnels	12 152 004,19	13 664 058,00	5 505 000,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	5 000,00
78 - Reprises sur amortis. dépréciations et provisions	5 872 135,83	2 631 253,00	2 400 232,00
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES AUTRES PRODUITS	126 409 901,76	120 278 234,77	108 273 411,77

2.2 Les dépenses du CRPP

Les dépenses du compte de résultat prévisionnel principal (CRPP) se composent des charges de personnel (titre 1), des charges à caractère médical (titre 2), des charges à caractère hôtelier et général (titre 3) et des charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles (titre 4).

L'EPRD 2023 a été construit à partir des perspectives de dépenses 2022 établies compte par compte, en concertation avec les directions fonctionnelles gestionnaires de crédits.

Pour 2023, les charges du CRPP s'élèvent à 978 M€ :

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
Titre 1 - CHARGES DE PERSONNEL	544 303 157,02	566 496 113,00	574 196 000,00
Titre 2 - CHARGES A CARACTERE MEDICAL	221 113 058,92	234 647 160,69	240 295 837,69
Titre 3 - CHARGES A CARACTERE HOTELIER ET GENERAL	79 164 431,46	90 840 816,08	105 471 092,08
Titre 4 - CHARGES D'AMORT.PROVIS.DEPREC.FINAN. & E	67 894 552,62	67 173 011,00	57 878 901,00
TOTAL DES CHARGES	912 475 200,02	959 157 100,77	977 841 830,77

2.2.1 Charges de personnel

» L'évolution des charges du titre 1 sur les derniers exercices est la suivante :

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
PERSONNEL MEDICAL	145 930 466,35	152 509 024,00	154 680 000,00
PERSONNEL NON MEDICAL	398 372 690,67	413 987 089,00	419 516 000,00
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	544 303 157,02	566 496 113,00	574 196 000,00

» Contexte et enjeux : Les charges de personnels représentent environ 59% des charges du CHRU et nécessitent donc, de manière impérative, une maîtrise de leur évolution compte tenu des enjeux qu'elles représentent pour le respect de la trajectoire financière validée.

» L'évolution des charges de personnels au CHRU de Nancy :

Les dépenses prévisionnelles de personnel tiennent compte des mesures salariales et des effectifs prévisionnels.

➤ TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES DU PERSONNEL NON MEDICAL

STATUT / GRADE / QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS		
	2022	2023	Ecart	2022	2023	Ecart
PERSONNEL NON MEDICAL						
Titulaires et stagiaires						
Personnels administratifs	724,15	726,91	2,76	23 823 720,61	24 143 621,93	319 901,32
dont personnels de direction	12,30	12,35	0,05	1 411 275,21	1 430 225,60	18 950,39
Personnels des services de soins	4 049,01	4 064,43	15,42	160 343 364,14	162 496 430,60	2 153 066,47
dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)	2 088,00	2 095,95	7,95	89 620 510,19	90 823 920,86	1 203 410,67
dont Aide-Soignant	1 218,00	1 222,64	4,64	42 511 088,38	43 081 920,85	570 832,47
Personnels éducatifs et sociaux	40,50	40,65	0,15	1 535 643,75	1 556 264,14	20 620,39
Personnels médico-techniques	565,09	567,24	2,15	23 123 234,00	23 433 729,30	310 495,29
Personnels techniques et ouvriers	806,69	809,76	3,07	28 389 247,50	28 770 454,03	381 206,53
TOTAL 1	6 185,44	6 209,00	23,56	237 215 210,00	240 400 500,00	3 185 290,00
Contrats à durée indéterminée						
Personnels administratifs	26,21	26,90	0,69	1 659 590,34	1 668 875,94	9 285,61
Personnels des services de soins	18,74	49,23	30,49	680 642,57	1 800 100,06	1 119 457,49
dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		30,00	30,00		1 111 500,00	1 111 500,00
dont Aide-Soignant		0,00	0,00		0,00	0,00
Personnels éducatifs et sociaux	1,08	1,11	0,03	29 108,43	29 448,74	340,31
Personnels médico-techniques	3,80	3,90	0,10	228 571,15	231 243,41	2 672,26
Personnels techniques et ouvriers	44,68	45,86	1,18	1 735 442,52	1 755 731,84	20 289,32
TOTAL 2	94,51	127,00	32,49	4 333 355,00	5 485 400,00	1 152 045,00
TOTAL - PERMANENTS (1+2)	6 279,95	6 336,00	56,05	241 548 565,00	245 885 900,00	4 337 335,00
Contrats à durée déterminée						
Personnels administratifs	140,44	140,88	0,44	3 930 814,16	3 701 887,57	-228 926,58
Personnels des services de soins	387,76	358,98	-28,78	11 461 612,77	9 692 017,82	-1 769 594,95
dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)	64,00	34,20	-29,80	2 124 559,70	889 327,52	-1 235 232,18
dont Aide-Soignant	115,00	115,36	0,36	3 464 105,14	3 262 359,21	-201 745,93
Personnels éducatifs et sociaux	8,22	8,25	0,03	247 141,26	232 748,00	-14 393,25
Personnels médico-techniques	63,00	63,20	0,20	1 806 274,31	1 701 078,74	-105 195,56
Personnels techniques et ouvriers	158,19	158,69	0,50	4 593 275,51	4 325 767,86	-267 507,65
Sous-total CDD	757,61	730,00	-27,61	22 039 118,00	19 653 500,00	-2 385 618,00
Dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)			0,00			0,00
Intérim non médical			0,00	980 000,00	1 275 000,00	295 000,00
TOTAL 3 - CDD et INTERIM	757,61	730,00	-27,61	23 019 118,00	20 928 500,00	-2 090 618,00
Emplois aidés (dont CAE)						
Contrats soumis à disposition particulière			0,00			0,00
Apprentis	21,98	24,00	2,02	409 607,00	486 000,00	76 393,00
TOTAL 4	21,98	24,00	2,02	409 607,00	486 000,00	76 393,00
TOTAL - NON PERMANENTS (3+4)	779,59	754,00	-25,59	23 428 725,00	21 414 500,00	-2 014 225,00
Personnel affecté à l'établissement			0,00	7 900 000,00	8 275 000,00	375 000,00
TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors interim et vacations)	0,00	0,00	0,00	7 900 000,00	8 275 000,00	375 000,00
TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4+5)	7 059,54	7 090,00	30,46	272 877 290,00	275 575 400,00	2 698 110,00

Pour le personnel non médical, les hypothèses de construction de l'EPRD 2023 sont les suivantes :

L'EPRD a été construit sur la base d'un effectif de 7090 ETPR – conforme à la trajectoire financière ventilé comme suit :

- 6209 ETPR TITULAIRES/ STAGIAIRES
- 97 ETPR CDI
- 760 ETPR CDD
- 24 ETPR Apprentis

Le GVT appliqué est stable à 0.4%

A cela s'ajoute l'impact 2023 de l'augmentation de la valeur du point sur les rémunérations et la prime de service pour un total chargé de 6 570 500€, ainsi que la prolongation des mesures issues du plan Braun jusqu'en Mars 2023 pour un montant estimé à 755 K€.

Le Taux de charge 2023 reste stable à 54%

Le total des rémunérations (641) s'établit à 265 121 400€.

Retraité de l'impact de 2023 de l'augmentation de la valeur du point (4 350 500€), on aboutit à 260 770 900€ pour une trajectoire financière° à 261 844 368€

L'ERPD PNM intègre également les dernières annonces du Ministre à savoir :

- La poursuite de la majoration des indemnités de nuit,
- L'élargissement de la prime de soins critiques à tous les soignants

L'élaboration de l'EPRD 2023 pour le personnel non-médical aboutit ainsi à la prévision de dépenses suivante :

	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
PERSONNEL NON MEDICAL	413 987 089,00	419 516 000,00

➤ TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES DU PERSONNEL MEDICAL

STATUT / GRADE / QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS		
	2022	2023	Ecart	2022	2023	Ecart
PERSONNEL MEDICAL						
PH	305,09	315,00	9,91	26 330 105,00	28 230 000,00	1 899 895,00
Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	93,11	93,00	-0,11	11 410 000,00	11 920 000,00	510 000,00
Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	37,78	28,00	-9,78	2 727 497,00	1 659 000,00	-1 068 497,00
Anciens praticiens contractuels et praticiens contractuels en CDI	0,90	0,90	0,00	82 500,00	51 000,00	-31 500,00
TOTAL 1 - PERMANENTS	436,88	436,90	0,02	40 550 102,00	41 860 000,00	1 309 898,00
Anciens praticiens contractuels et praticiens contractuels en CDD	58,64	52,00	-6,64	3 466 792,00	3 935 000,00	468 208,00
Assistants et assistants associés	99,06	95,00	-4,06	5 955 000,00	4 845 000,00	-1 110 000,00
Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	71,08	72,00	0,92	4 306 000,00	4 060 000,00	-246 000,00
Anciens praticiens à recrutement contractuel et praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	0,00		0,00			0,00
Attachés et attachés associés en CDD	0,00		0,00	670 000,00		-670 000,00
Praticiens associés	9,79	25,00	15,21	453 000,00	1 560 000,00	1 107 000,00
Sous Total 6423	238,57	244,00	5,43	14 850 792,00	14 400 000,00	-450 792,00
Internes + FFI	774,00	692,00	-82,00	25 775 440,00	22 900 000,00	-2 875 440,00
Etudiants	1 415,99	1 430,00	14,01	6 586 000,00	7 220 000,00	634 000,00
Docteurs juniors	103,33	146,00	42,67	3 463 300,00	6 340 000,00	2 876 700,00
Sous Total 6424	2 293,32	2 268,00	-25,32	35 824 740,00	36 460 000,00	635 260,00
Intérim médical	0,28	0,28	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	0,00
TOTAL 2 - NON PERMANENTS	2 532,17	2 512,28	-19,89	52 225 532,00	52 410 000,00	184 468,00
Personnel médical affecté à l'établissement			0,00	1 650 000,00	1 590 000,00	-60 000,00
TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR MEDICAL (hors interim et vacations)	0,00	0,00	0,00	1 650 000,00	1 590 000,00	-60 000,00
TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)	2 969,05	2 949,18	-19,87	94 425 634,00	95 860 000,00	1 434 366,00

Pour le personnel médical, les hypothèses de construction de l'EPRD 2023 sont les suivantes :

L'EPRD 2023 pour le Personnel Médical a été construit sur une projection de 680.9 ETPR séniors (dont PERMANENTS 436.90 / NON PERMANENTS 244) et 2268 juniors (dont 1430 étudiants / 692 internes et 146 Dr Juniors).

A été intégré l'impact 2023 de la valeur du point (1.4M€ brut), les nouvelles modalités de rémunérations du TTA (+1.212M€ brut), et anticipé le maintien de la majoration des gardes 31/03/2023 (260K€ brut)

Le GVT reste à 0.50%

Au total, l'EPRD 2023 PM s'élève à 154 680 000€.

- o Dont 621 à 3 140 000€
- o Dont Rému à 107 783 000
- o Dont Charges à 43 735 500
- o Dont chap. 648 à 21 500

Le total des rémunérations (642) s'établit à 107 783 000€.

Retraité de l'impact de 2023 de l'augmentation de la valeur du point (1 400 676€), des nouvelles modalités du paiement du TTA en 2023 (1 212 500€) et de la poursuite de la majoration des gardes jusqu'au 31/03/23 (260K€) on aboutit à 104 909 824€ pour une trajectoire financière° à 102 740 074 (soit +2 169 750€).

L'élaboration de l'EPRD 2023 pour le personnel médical aboutit à la prévision de dépenses suivante :

	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
PERSONNEL MEDICAL	152 509 024,00	154 680 000,00

Globalement, les charges de personnel inscrites à l'EPRD 2023 aboutissent ainsi aux prévisions suivantes :

	COMPTE FINANCIER	EPRD 2023
PERSONNEL MEDICAL	152 509 024,00	154 680 000,00
PERSONNEL NON MEDICAL	413 987 089,00	419 516 000,00
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	566 496 113,00	574 196 000,00

2.2.2 Charges à caractère médical

Au total, les charges à caractère médical représentent une augmentation de 5,6 M€ par rapport à l'EPRD DM n° 1 de l'exercice 2022. Cette augmentation est essentiellement due aux dépenses de consommables de laboratoires et aux dépenses de médicaments intra-GHS (non compensées par des recettes T2A ou de rétrocession).

L'EPRD 2023 affiche au titre de la pharmacie une augmentation des charges liées à hauteur de 4,2 M€. Des ajustements seront réalisés en fonction de l'évolution des tarifs et de l'évolution de la crise sanitaire. Les variations de stocks ont été évaluées conformément à l'exercice 2021.

Les prévisions consolidées de charges de titre 2 aboutissent ainsi aux montants suivants :

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
6021 - prod. pharmaceutiques et prod. à usage médical	108 207 373,77	111 130 000,00	115 770 000,00
6022 - Fourn. prod. finis et petit mat méd & médico-techn	76 999 678,88	80 944 093,00	80 955 000,00
6032 - variation stocks à caract.médical (60311+21+22+71)	13 255 600,07	16 104 481,69	16 104 481,69
6066 - Fournitures médicales	4 734 973,00	5 480 600,00	5 692 940,00
611 - Sous-traitance générale	6 819 955,06	6 691 980,00	7 020 000,00
6131 - Locations à caractère médical	2 997 240,91	3 404 900,00	3 568 344,00
6151 - Ent & rép des biens à caractère médical	8 098 237,23	10 891 106,00	11 185 072,00
TOTAL DES CHARGES A CARACTERE MEDICAL	221 113 058,92	234 647 160,69	240 295 837,69

2.2.3 Charges à caractère hôtelier et général

Les hypothèses d'évolution des charges de titre 3 sont en augmentation de 16,6%.

L'EPRD 2023 construit compte par compte avec les directions des achats, des services techniques et logistique et du système d'information au plus proche des constats réalisés au cours de l'exercice 2022.

Le poste de dépenses qui évolue très fortement à la hausse en 2023 est celui des énergies H606 + 16,3 M€. Evolution des dépenses 2023/2022 :

- Electricité – consommation : + 11,3 M = + 205%
- Gaz – consommation : + 538 k€ = + 295,88%
- Chauffage HU – consommation : + 4,15 M€ = + 50%

Le poste « alimentation » évolue quant à lui de 300K€, également sous l'effet de l'inflation (5%).

On note également une évolution sur la responsabilité civile (H6165) : + 580 k€ soit +14%.

Les prévisions consolidées de charges de titre 3 aboutissent ainsi aux montants suivants :

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
602 - Achats stockés : autres approvisionnements	8 018 958,14	8 358 278,00	8 715 589,00
603 - Autres variations de stocks (sf 60311+21+22+71)	1 683 227,97	1 709 181,08	1 709 181,08
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	16 449 193,23	19 629 175,00	36 014 262,00
61 - Services extérieurs	15 309 627,27	17 462 837,00	19 953 271,00
62 - Autres services extérieurs	24 702 847,48	26 799 335,00	27 490 388,00
63 - Impôts, taxes et assimilés (sauf 631,6319,633,6339)	35 583,00	72 187,00	74 892,00
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 653)	9 783 078,76	13 193 090,00	7 719 600,00
653 - Contribut. aux groupements hospital.de terr. GHT	3 181 915,61	3 616 733,00	3 793 909,00
TOTAL DES CHARGES A CARACTERE HOTELIER ET GEN	79 164 431,46	90 840 816,08	105 471 092,08

2.2.4 Charges d'amortissement, de provisions, financières et exceptionnelles

Comme pour les produits de titre 3, les éléments exceptionnels de l'exercice 2022 ont été retraités afin d'établir les prévisions de charges de titre 4 pour l'année 2023.

Les charges exceptionnelles sont revues à la baisse au même titre que les recettes.

Les charges prévisionnelles de titre 4 s'établissent ainsi aux montants suivants :

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
66 - Charges financières	12 265 695,84	11 810 000,00	12 198 000,00
67 - Charges exceptionnelles	7 472 203,61	13 192 624,00	4 381 400,00
68 - Dotations amortissements dépréciations provisions	48 156 653,17	42 170 387,00	41 299 501,00
TOTAL DES CHARGES D'AMORT.PROVIS.DEPREC.FINAN	67 894 552,62	67 173 011,00	57 878 901,00

2.3 Le résultat du CRPP

La synthèse de l'EPRD 2023 proposé est la suivante :

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	574 196 000,00	727 768 364,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 - Charges à caractère médical	240 295 837,69	64 227 503,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 - Charges à caractère hôtelier & général	105 471 092,08	108 273 411,77	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciation, financières et exceptionnelles	57 878 901,00		
TOTAL DES CHARGES	977 841 830,77	900 269 278,77	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	77 572 552,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	977 841 830,77	977 841 830,77	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Le résultat prévisionnel est un déficit de 77,6 M€.

3. Le compte de résultat prévisionnel annexe de l'unité de soins de longue durée (USLD)

Ce budget annexe de 106 lits, composé de 2 unités, St Julien (34 lits) et St Stanislas (72 lits), est financé par :

- L'assurance maladie concernant les dépenses de soins,
- Le conseil départemental de Meurthe et Moselle pour les dépenses liées à l'hébergement au titre de l'aide sociale et la dépendance pour la quote-part représentant les GIR 1 à 4,
- Les résidents, pour les dépenses liées à l'hébergement et une quote part des frais de dépendance correspondant au tarif du GIR 5-6.

L'établissement reste à ce jour en attente du renouvellement de sa convention tripartite, signée le 18 septembre 2008, avec effet au 1er janvier 2007, pour une durée de 5 ans.

L'EPRD 2023 a été élaboré au regard des charges et produits constatés au compte financier 2021 et au CFA 2022, augmentés des taux d'évolution préconisés pour le secteur médico-social par la FHF dans sa note relative au budget 2023.

Aussi, les estimations ont été établies comme suit :

3.1 Les charges du Budget B

3.1.1 Charges de personnel

Les prévisions tiennent compte du taux d'évolution proposé par la FHF, incluant les mesures suivantes :

- La revalorisation de 3,5% du point de l'indice au 1er juillet 2022, avec effet année pleine pour 2023
- L'effet année pleine des revalorisations salariales et des extensions du CTI
- L'effet année pleine des mesures de revalorisation de carrière issues du Ségur de la santé

3.1.2 Charges à caractère médical

Les dépenses à caractère médical reconduites selon les taux préconisés ont globalement évolué de 5,77%.

Augmentation significative sur les laboratoires-analyses médicales sous traitées, la location de matériel anti-escarres

3.1.3 Charges à caractère hôtelier et général

Les prévisions 2023 ont été mises en adéquation avec les dépenses constatées en évolution aux comptes financier 2021 et anticipé 2022, notamment sur :

- le chauffage
- les entretiens, réparations, maintenances
- L'alimentation
- Le blanchissage
- Le nettoyage des locaux

3.1.4 Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières e exceptionnelles

Pas de mesure nouvelle

3.2 Les produits du Budget B

Le CHRU constate une forte baisse d'activité depuis 2020, qui s'explique par plusieurs raisons :

- fermeture de 8 lits liée au contexte Covid : chambre doubles exigües, prévues pour les patients nécessitant un isolement temporaire,
- 17 décès COVID en 2020 avec suspension des entrées dans les mois qui ont suivi,
- depuis 2020 de nombreuses entrées avec décès précoces par rapport à ce qui est habituel en USLD,
- nécessité d'accueillir les patients en chambre seule : en raison des mesures COVID, pour les prises en charges de fin de vie/soins palliatifs de plus en plus nombreuses, refus de patients ou de la famille de propositions de place en chambre double,
- globalement, baisse du nombre de demandes d'USLD depuis 6 à 7 ans.

Depuis le COVID l'USLD n'a jamais réussi à retrouver son taux d'occupation antérieur habituel (>95%).

Aussi, au regard des éléments ci-dessus énoncés, l'activité a été déterminée en cohérence avec l'activité constatée sur l'exercice 2021 et 2022.

3.2.1 Produits afférents aux soins

La dotation de base 2022 a été reconduite à l'identique (pas de taux d'évolution)

Les montants notifiés en 2022 concernant des mesures RH (revalorisation du point d'indice, mesures Ségur...) ont été également reconduites à l'identique.

3.2.2 Produits afférents à la dépendance

Les produits liés à l'activité ont été projetés sur la base de celle constatée en 2022 avec un taux d'évolution de 0,8% qui correspondrait à l'impact théorique du contexte inflationniste sur l'évolution de la tarif journalier dépendance

La Dotation Globale a été déterminée sur la base de l'activité dépendance prévue en 2023 et de la tarification proposée

3.2.3 Produits de l'Hébergement

Les produits liés à l'activité ont été projetés sur la base de celle constatée en 2022 avec un taux d'évolution de 3,2% qui correspondrait à l'impact théorique du contexte inflationniste sur l'évolution du tarif journalier hébergement.

Produit constaté d'avance reconduit sur 2023.

Reconduction de la dotation complémentaire versée par le CD en 2022 (mesure de soutien financier exceptionnel).

3.3 Le résultat du CRPA de l'USLD

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	6 319 665,00	4 026 076,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	289 098,41	1 345 507,72	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	2 177 791,00	1 826 355,44	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	182 046,40	32 000,00	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	8 968 600,81	7 229 939,16	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	8 968 600,81	7 229 939,16	TOTAL GENERAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	1 738 661,65	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	8 968 600,81	8 968 600,81	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Le budget B est présenté en déficit à hauteur de 1 738 662 € sur l'exercice 2023.

Ce déficit s'explique notamment par une baisse d'activité liée à une tarification n'étant plus depuis quelques années à hauteur des charges constatées.

4. Le compte de résultat prévisionnel annexe des écoles et instituts de formation du CHRU de Nancy (EICN)

Le budget des écoles et instituts de formation du CHU de Nancy comporte 8 écoles et instituts répartis sur les sites de l'hôpital Central et de la tour Marcel Bort.

Jusqu'en 2020 inclus, le budget C était subdivisé entre le budget C1 (écoles paramédicales) et le budget C2 (école sage-femme). Cette distinction était opérée à la demande du Conseil régional.

L'école de sage-femme a été transférée à l'Université de Lorraine au 1 janvier 2021, son budget ne dépend plus du CHRU mais de l'université. Les personnels de l'école de sages-femmes sont mis à disposition de l'université et refacturé.

Cependant les ETP de l'école de sage-femme sont imputés en charges et en produits afin de matérialiser la refacturation de la masse salariale à l'université.

Les dépenses 2023 sont élaborées à partir du compte financier anticipé au 30 juin 2022 actualisé au regard des chiffres de la clôture 2021.

Le budget C est présenté en déficit à hauteur de 832 822 € sur l'exercice 2023.

Ce déficit s'explique notamment par l'augmentation des charges des charges courantes, mais également de l'augmentation de la masse salariale. Un changement de méthode de calcul des charges indirectes entraîne une baisse de 178k € (1 522k € prévus au CFA 2022 vs 1 344k € à l'EPRD 2023).

Cette hypothèse sera ajustée en décisions modificatives dès lors que les éléments permettant de compenser les surcoûts induits par la mise en œuvre des accords dits « Ségur de la Santé » et du point d'indice seront connus.

Les quotas d'étudiants acceptés dans les instituts de formation impliquent également une augmentation des charges.

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE C

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	7 345 100,00	7 939 884,00	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	2 401 223,00	973 617,00	Titre 2 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	9 746 323,00	8 913 501,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	9 746 323,00	8 913 501,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

5. Le compte de résultat prévisionnel annexe de la dotation non affectée (DNA)

Ce budget annexe retrace la gestion des propriétés du CHRU de Nancy, non affectées directement au fonctionnement du service hospitalier.

Les revenus sont constitués essentiellement de cessions d'immeuble, de baux de chasse et pêche et de ventes de bois des forêts de Marbache et des Vosges.

Ces forêts sont constituées d'un legs datant de 1870 de M. Collinet de la Salle, comprenant (en propriété indivise du CHU, de la Fondation Solidarité Lorraine Sainte Elisabeth de Nancy et du Conseil Département de Meurthe et Moselle) :

- 72 hectares en forêt de Marbache (Meurthe et Moselle),
- 1 397 hectares situés dans les Vosges du Nord, répartis sur les communes suivantes :
 - o Ban de Laveline : 1 hectare
 - o La Croix aux Mines : 31 hectares
 - o Le Valtin : 296 hectares
 - o Plainfaing : 1 069 hectares

Pour l'exercice 2023, les dépenses relatives à l'indivision des hospices de Nancy, (*gestions de forêts, d'immeubles et de baux de chasse et pêche*) sont conformes à l'exercice 2022, les recettes sont estimées en hausse de 4% au regard de l'évolution des prix du marché du bois.

Concernant le détail des cessions prévisionnelles, celles-ci sont détaillées dans le paragraphe relatif au tableau de financement.

L'EPRD 2023 de la dotation non-affectée s'établit en excédent de 1,289 M€.

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE A

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	1 644 800,00	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges	355 990,00	0,00	
TOTAL DES CHARGES	355 990,00	1 644 800,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	1 288 810,00		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	1 644 800,00	1 644 800,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

6. Le compte de résultat prévisionnel annexe du groupement hospitalier de territoire (GHT)

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes prévisionnelles du Groupement Hospitalier de Territoire Sud Lorraine (n°7). Il est constitué de 11 établissements : les 3 structures du GHEMM (CH de Saint Nicolas de Port, Lunéville, 3H Santé), les CH de Toul, Pompey, Pont à Mousson, Commercy, Mirecourt (CH Ravenel), Dieuze, le CPN et le CHRU de Nancy.

Les prévisions de charges 2023 s'élèvent à 5 652 427 €.

La dépense principale est portée par les charges de personnel en lien avec la mise en place de la fonction achat et de la GPMC de territoire et de la mise en cohérence des systèmes d'information des différents établissements membres.

Les charges à caractère hôtelier et général, pour 1,3 M€ concernent principalement les prestations extérieures ainsi que la participation aux charges communes.

Pour 2023, on constate une baisse des charges de personnel de plus de 300K€ liée à une mise à jour des personnels mis à disposition.

Les prestations de service, pour 589K€ sont liées aux projets : RSSI, Hospivision, E-picure et location de la fibre noire.

Le budget est présenté à l'équilibre, les charges sont financées par la contribution des établissements membres du GHT 7.

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE G

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	4 332 590,00	0,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,00	0,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	1 319 837,00	5 652 427,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,00		
TOTAL DES CHARGES	5 652 427,00	5 652 427,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	5 652 427,00	5 652 427,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	5 652 427	5 652 427	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

7. Le compte de résultat prévisionnel consolidé & la marge brute

7.1. Le résultat consolidé

» Evolution du résultat consolidé :

Budgets	CF 2020	CF 2021	Compte financier anticipé 2022	EPRD 2023
Compte de résultat principal	5 043 072,86	5 565 281,28	-38 890 521,00	-77 572 552,00
Comptes de résultats annexes - USLD - CRPA B	-273 883,76	-848 675,23	-1 945 901,31	-1 738 661,65
Comptes de résultats annexes - ECOLES - CRPA C	-34 009,53	-139 174,97	-578 216,00	-832 822,00
Comptes de résultats annexes - CSAPA - CRPA - P	-26 515,71			
Comptes de résultats annexes - DNA - A	606 990,70	-42 956,34	675 350,00	1 288 810,00
Comptes de résultats annexes - GHT- G	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat consolidé	5 315 654,56	4 534 474,74	-40 739 288,31	-78 855 225,65

7.2. La marge brute (entité juridique)

» Evolution de la marge brute :

	COMPTE FINANCIER 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
Produits courants de fonctionnement (a)	901 465 670,48	903 228 753,35	891 970 265,16
Charges nettes courantes de fonctionnement (b)	846 704 455,42	892 986 626,28	921 361 222,41
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (a-b)	54 761 215,06	10 242 127,07	-29 390 957,25
Taux de marge brute	6,07%	1,13%	-3,30%
Aides à l'exploitation	4 958 000,00	4 958 000,00	4 958 000,00
Marge brute hors aides d'exploitation	49 803 215,06	5 284 127,07	-34 348 957,25
Taux de marge brute hors aides d'exploitation	5,56%	0,59%	-3,87%
Aides à l'investissement	9 170 836,00	9 170 836,00	5 823 899,00
Marge brute hors aides d'investissement	45 590 379,06	1 071 291,07	-35 214 856,25
Taux de marge brute hors aides d'investissement	5,11%	0,12%	-3,97%
MARGE BRUTE HORS AIDES (EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT)	40 632 379,06	-3 886 708,93	-40 172 856,25
Taux de marge brute hors aides	4,58%	-0,44%	-4,56%

8. Le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF)

8.1. Le principe de la capacité d'autofinancement (CAF)

L'EPRD introduit, au-delà de sa dimension budgétaire, une dimension financière qui se traduit, en particulier, par un tableau de liaison entre les comptes de résultat prévisionnels (CRPP et CRPA) et le tableau de financement prévisionnel (TFP). Cette liaison permet de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle (ou le cas échéant l'insuffisance d'autofinancement, IAF), qui alimente le tableau de financement prévisionnel, à partir du résultat prévisionnel.

La CAF est ainsi reconstituée selon la méthode dite additive :

Résultat net de l'exercice
+ dotations aux amortissements et aux provisions (C 68)
- reprises sur amortissements et provisions (C 78)
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés (C 675)
- produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775)
- quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat (C 777)

= CAF (si positif) ou IAF (si négatif)

Le tableau de détermination de la CAF prévisionnelle est alimenté par le résultat prévisionnel des seuls comptes de résultat principal et de la dotation non affectée, ainsi que par les charges et produits non décaissables de l'ensemble des comptes de résultat prévisionnels.

À la clôture de l'exercice, le résultat constaté sur chacun des comptes de résultat annexes est également pris en compte.

Un schéma synthétique est présenté ci-dessous :

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)			RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés			produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			quote part des subventions virée au résultat
			reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1			SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)			INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

8.2. Le calcul de la CAF

➤ La CAF prévisionnelle

Les prévisions de recettes et dépenses du compte de résultat principal et des comptes de résultat annexes engendrent une insuffisance d'autofinancement pour 2023 de 43 425 357,25 €.

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle (1)

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		78 855 225,65	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	148 000,00	1 475 000,00	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	42 045 100,40	2 888 000,00	Quote-part des subventions virée au résultat
		2 400 232,00	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	42 193 100,40	85 618 457,65	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)		43 425 357,25	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

» Contexte et enjeux

La capacité d'autofinancement représente la capacité pour le CHRU à dégager une « marge », en vue d'assurer le remboursement de ses emprunts et le financement de ses investissements.

» Evolution de la CAF/IAF

	CF 2021	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2022	EPRD 2023
CAF / IAF brute	45 090 998 €	-3 700 761 €	-43 425 357 €
CAF / IAF nette	-9 084 167 €	-73 333 115 €	-107 585 357 €

9. Le tableau de financement prévisionnel (TFP)

9.1 Le principe du tableau de financement prévisionnel (TFP)

Le tableau de financement est unique. Il retrace l'ensemble des opérations qui affectent la situation financière et patrimoniale de l'établissement et présente les ressources en capital de l'année et l'emploi qui en est fait.

La CAF (ou l'IAF) prévisionnelle déterminée comme indiqué précédemment constitue une ressource (ou un emploi) du tableau de financement prévisionnel.

Ainsi, les prévisions du tableau de financement corrigées de la CAF (ou de l'IAF) permettent de dégager la variation prévisionnelle du fonds de roulement, celle-ci constituant la ligne d'équilibre global de l'EPRD.

Un schéma synthétique est présenté ci-dessous :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières			Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations			Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois			Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS			TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT			PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT			TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

9.2 Les ressources du tableau de financement prévisionnel

Les ressources du tableau de financement prévisionnel sont de 4 ordres :

1. La capacité d'autofinancement : 0 €

La CAF prévisionnelle est à hauteur de 0 €.

Elle représente en théorie la principale source de financement des investissements.

2. Les emprunts – titre 1 : 33 500 000 €

Le calibrage des emprunts 2023 a été déterminé d'après la trajectoire financière adressée à l'ARS dans le cadre du COPERMO Investissement début 2021, à savoir 23,5 M€ destinés à financer les investissements courants. Les dépenses du projet « Nouvel Hôpital de Nancy » sont quant à elles théoriquement couvertes par subvention en début de projet.

A cet emprunt long terme, vient s'ajouter un emprunt court terme de 10 M€ destiné à couvrir les dépenses prévisionnelles 2023 du projet IRIS (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé), projet subventionné mais dont l'encaissement de la subvention FEDER n'interviendra qu'à posteriori, sur présentation des factures.

Compte-tenu de la limitation du recours à l'emprunt pour l'établissement, le CHRU de Nancy sollicitera l'ARS pour être autorisé à souscrire un emprunt de 23,5M€ en 2023.

3. Les dotations et subventions – titre 2 : 61 128 290 €

A ce stade, le tableau de financement initial 2023 retrace :

- en comptes d'apport : 0 €
- en comptes de subventions d'équipement :
 - o 54 828 290 € représentant la tranche prévisionnelle 2023 de subvention du schéma directeur immobilier conformément à la trajectoire financière validée en 2021
 - o 6 300 000 € au titre des subventions attendues suivantes :
 - Solde PIH 2021 : 1 700 000 €
 - Solde REACT-EU (achat urgent covid + respirateurs) : 1 600 000 €
 - Solde REACT-EU (projets REACT-EU, COZII, unité sanitaire mobile) : 1 000 000 €
 - Divers (hotel à projets / MTI / Sécurisation des EPS) : 2 000 000 €

4. Les autres ressources – titre 3 : 15 469 712 €

Les autres ressources sont constituées :

- de la tranche 2023 du soutien au titre de la restauration des capacités financières des établissements de santé : 13 994 712 €
- des produits de cessions d'éléments d'actif du budget H estimés à 5k€
- des produits de cessions d'éléments d'actif de la DNA : 1 470 000 €, à savoir :

Année de cession	Patrimoine cédé	775 estimé	675 estimé
2023	Spillmann Lay-St-Christophe terrains	80 000,00	16 000,00
	Spillmann Lay-St-Christophe bâtiments	1 390 000,00	97 000,00
TOTAL 2023		1 470 000,00	113 000,00

9.3 Les emplois du tableau de financement prévisionnel

1. L'insuffisance d'autofinancement : 43 425 357,25 €

L'insuffisance d'autofinancement, si elle s'avère, constitue un emploi et non plus une ressource du tableau de financement.

Compte tenu des différents comptes de résultat prévisionnels principal et annexes et notamment du déficit des budgets H, B et C, l'établissement dégage en 2023 une insuffisance d'autofinancement de 43,4 M€.

2. Le remboursement des dettes financières – titre 1 : 64 160 000 €

Ce montant intègre les remboursements devant intervenir en 2023 :

- au titre des emprunts déjà contractualisés au 31/12/2022, notamment l'emprunt obligataire in fine de 10M€ de 2013 à rembourser en février 2023 et l'emprunt court terme de 25M€ de 2022 à rembourser en juin 2023
- ainsi qu'une estimation des remboursements en capital du nouvel emprunt prévu sur l'exercice 2023 du tableau de financement (cf. titre 2 des ressources du TABFIN)

3. Les immobilisations et les opérations majeures – titre 2 : 96 428 290 €

Les dépenses d'immobilisations 2023 sont composées de 3 éléments distincts :

- les investissements courants nécessaires sur l'exercice (conformes à la trajectoire financière) pour un montant de 23 500 000 €
- les dépenses d'immobilisations liées à la construction du nouvel hôpital de Nancy (conformes à la trajectoire financière) : 54 828 290 €
- les dépenses d'investissement liées à des projets subventionnés : 18 100 000 € :
 - o projet IRIS, projet de recherche entièrement subventionné (subvention à posteriori de la dépense) : 10 000 000 €
 - o avenant CPOM n° 88 « investissements du quotidien 2022 » : subvention notifiée à la fin de l'exercice 2022 et perçue à l'issue de la dépense : 2 000 000 €
 - o une estimation des dépenses des projets subventionnés en cours (notamment rénovation de l'odontologie, unité sanitaire mobile, projets REACT-EU, Cozii, Datacenter, projet Hopen etc...) : 6 100 000 €.

4. Les autres emplois – titre 3 : 100 000 €

Les autres emplois du tableau de financement sont uniquement constitués du versement prévisionnel de la participation 2023 au capital de la fondation ID+ (100k€).

9.4 Le résultat du tableau de financement prévisionnel

Compte tenu de l'évolution des emplois et des ressources, le résultat du TFP présente un prélèvement sur le fond de roulement de 94 M€.

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	43 425 357,25		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	64 160 000,00	33 500 000,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	96 428 290,00	61 128 290,00	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	100 000,00	15 469 712,00	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	204 113 647,25	110 098 002,00	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	94 015 645,25	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	204 113 647,25	204 113 647,25	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

	EPRD 2023	DAF
		Version n°2 du 5/12/2022
		Page 27/31

10. Le Plan Global de Financement Prévisionnel

Le PGFP de l'EPRD 2023 sera déposé en même temps que la décision modificative n° 1.



EPRD 2023

DAF

Version n°2 du
5/12/2022

Page 28/31

EPRD synthétique
-
CRPP et CRPA



1. L'EPRD synthétique

Présentation synthétique

La présentation synthétique de l'EPRD fait apparaître pour chacun des comptes de résultat prévisionnel, principal et annexes, ainsi que pour le tableau de financement prévisionnel, le montant des recettes et des dépenses prévisionnelles par titres.

Le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF) fait le lien entre les comptes de résultats prévisionnels et le tableau de financement.

L'éventuel apport ou prélèvement sur le fonds de roulement constitue la variable d'équilibre du tableau de financement, présenté par titres également, et plus généralement de l'EPRD.

L'EPRD synthétique comporte également, à titre d'information, un tableau reprenant la variation prévisionnelle du fonds de roulement, qui la complète par la variation prévisionnelle du besoin en fonds de roulement afin de faire apparaître la prévision de variation de la trésorerie.



EPRD 2023

DAF

Version n°2 du
5/12/2022

Page 30/31

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	574 196 000,00	727 768 364,00	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	240 295 837,69	64 227 503,00	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	105 471 092,08	108 273 411,77	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	57 878 901,00		
TOTAL DES CHARGES	977 841 830,77	900 269 278,77	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	77 572 552,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	977 841 830,77	977 841 830,77	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle (1)

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		78 855 225,65	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés	148 000,00	1 475 000,00	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	42 045 100,40	2 888 000,00	Quote-part des subventions virée au résultat
		2 400 232,00	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	42 193 100,40	85 618 457,65	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)		43 425 357,25	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL CONSOLIDE

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Charges courantes d'exploitation	921 361 222,41	891 970 265,16	Produits courants d'exploitation
Charges financières	12 355 000,00	50 000,00	Produits financiers
Charges exceptionnelles, hors valeur comptable des éléments d'actifs cédés			Produits exceptionnels, hors produits des cessions d'éléments d'actifs et hors quote-part des subventions virées au compte de résultat, et transferts de charges
Capacité d'autofinancement prévisionnelle		43 425 357,25	Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle
valeur comptable des éléments d'actif cédés	148 000,00	1 475 000,00	produits des cessions d'éléments d'actif
		2 888 000,00	Quote-part des subventions virée au résultat
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	42 045 100,40	2 400 232,00	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
TOTAL DES CHARGES	980 255 722,81	901 400 497,16	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	-78 855 225,65	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	980 255 722,81	980 255 722,81	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	43 425 357,25		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	64 160 000,00	33 500 000,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	96 428 290,00	61 128 290,00	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	100 000,00	15 469 712,00	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	204 113 647,25	110 098 002,00	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	94 015 645,25	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	204 113 647,25	204 113 647,25	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE B

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	6 319 665,00	4 026 076,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	289 098,41	1 345 507,72	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	2 177 791,00	1 826 355,44	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	182 046,40	32 000,00	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	8 968 600,81	7 229 939,16	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	8 968 600,81	7 229 939,16	TOTAL GENERAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	1 738 661,65	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	8 968 600,81	8 968 600,81	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE C

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	7 345 100,00	7 939 884,00	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	2 401 223,00	973 617,00	Titre 2 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	9 746 323,00	8 913 501,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	9 746 323,00	8 913 501,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE A

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	1 644 800,00	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges	355 990,00	0,00	
TOTAL DES CHARGES	355 990,00	1 644 800,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	1 288 810,00		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	1 644 800,00	1 644 800,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE G

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	4 332 590,00	0,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,00	0,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	1 319 837,00	5 652 427,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,00		
TOTAL DES CHARGES	5 652 427,00	5 652 427,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	5 652 427,00	5 652 427,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	5 652 427	5 652 427	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL